



Délégation du Loiret

Ferrières, le 15 novembre 2015

Monsieur Guillaume Pepy,
Président Directeur Général de la SNCF
92, avenue de France
75013-Paris.

Monsieur le Président Directeur Général,

Par lettre en date du 9 octobre, Monsieur Julien Dehornoy, Directeur Régional Transilien de Paris Sud Est, a informé Monsieur Didier Devin, Maire de Fontenay s/Loing, que la dérogation permettant à certains trains longs (départ de Paris -Lyon à 18h08, 19h08, 21h19) de s'arrêter à la gare de Ferrières-Fontenay ne pourrait plus être appliquée à partir du 13 décembre en raison d'une longueur insuffisante des quais, et ce en attendant que ces quais soient aménagés (2019?).

Les trains qui doivent être supprimés sont ceux qui permettent aux personnes qui travaillent dans la région parisienne de rentrer chez elles. Si elles ne peuvent plus revenir à la gare de Ferrières -Fontenay, elles n'en partiront plus. Ainsi, sera supprimé le flux le plus important de voyageurs. Il sera ensuite facile d'expliquer que, la gare n'ayant plus de voyageurs, il est possible de la fermer.

Pourtant, le secteur de Ferrières, Fontenay et des communes environnantes (au total 10000 habitants en 2009) est un de ceux, dans le Loiret, qui ont connu, ces dernières années, le plus fort développement démographique (1,5% par an entre 1999 et 2009). Ce développement est le fait, dans une large mesure, de personnes modestes, travaillant dans la région parisienne, attirées par le moindre coût du foncier, mais aussi par les facilités de communications, notamment le train.

La gare est située près de l'agglomération que forment Ferrières et Fontenay (5000 habitants). Ainsi, un certain nombre de voyageurs peuvent la rejoindre à pied. Ceci est particulièrement utile pour les personnes ne disposant pas de véhicule ou n'ayant pas le permis de conduire, notamment les jeunes.

La suppression des communications ferroviaires avec Paris (mais aussi avec Montargis) risque donc de porter gravement atteinte à l'emploi même de certains habitants qui ne pourraient plus rejoindre leur lieu de travail.

Par ailleurs, la nécessité d'utiliser l'automobile est en parfaite contradiction avec le discours sur le développement durable. La suppression des trains au moment où va s'ouvrir la COP 21 constitue un véritable scandale.

L'arrêt des trains avec une partie hors quai n'a pas été, jusqu'ici, cause d'accident. Elle le sera d'autant moins que les voyageurs sont habitués à cette situation. En tout cas, le danger reste inférieur à celui encouru sur la route. En allant prendre le train à Souppes, une personne a récemment trouvé la mort et plusieurs autres ont été blessées, dont des enfants, dans un accident de voiture.

Au moment où le rapport statistique du Secours Catholique, paru il y a quelques jours, met l'accent sur l'importance de la mobilité, je ne puis comprendre que la SNCF adopte une disposition qui risquerait de porter atteinte aux voyageurs les plus pauvres et les plus fragiles. C'est pourquoi il est indispensable que la dérogation pour l'arrêt des trains longs soit maintenue jusqu'à ce que les aménagements nécessaires soient réalisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président Diocésain
François Chapuis